

ELECTRICITE EN RESEAU



CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE DEVIATIONS RESEAUX DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE DE MARSEILLE SECTEUR BEAUVAU

Entre les soussignés,

Enedis (Electricité en Réseau), société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 270 037 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu, 92 085 Paris La Défense Cedex, représentée pour la présente convention par M. Christophe LEBOSSE, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués:

désigné ci-après par les initiales **Enedis**

d'une part,

La **METROPOLE D'AIX-MARSEILLE PROVENCE**, ayant son siège au 54 boulevard Charles LIVON 13007 Marseille, et représentée par sa *Présidente Madame Martine VASSAL*, dûment autorisé par délibération du Conseil de la Métropole d'Aix Marseille Provence N° VOI 002-711/16/CM, en date du 30 juin 2016,

désigné ci-après par "la **METROPOLE**".

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – EXPOSE :

La **METROPOLE** a décidé de requalifier les espaces publics du centre-ville de Marseille. La liste et le plan des secteurs d'intervention figurent à l'annexe 1.

Enedis gère et exploite des réseaux souterrains et aériens dans l'emprise de la requalification.

L'aménagement de ces voies nécessitera le déplacement de canalisations HTA ainsi que BT.

La présente convention définit les conditions de déplacements et de renouvellements des réseaux d'**Enedis** impactés par la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille sur le secteur Beauvau.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de préciser les dispositions techniques, administratives et financières de l'opération entre **Enedis** et la **METROPOLE**.

Les obligations d'ordre général des deux parties restent fixées par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS TECHNIQUES :

3.1 – Inventaire des tranches concernées :

Pour le dévoiement et le renouvellement des réseaux HTA & BT d'Enedis.

Le projet concerne :

Le secteur Beauvau comprenant les rues Beauvau, Bailly de Suffren, Pythéas et Saint-Saëns ainsi qu'un tronçon de La Canebière selon le projet technique en annexe 2.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES :

Conformément à la réglementation en vigueur, il est formellement interdit de procéder à des travaux sans avoir accompli les déclarations et formalités obligatoires : DT (Demande de Travaux), DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) etc...

Le dossier administratif (en application de l'Article II du décret n° 2011-1697 du 1^e Décembre 2011) sera réalisé par la **METROPOLE** et diffusé par **Enedis**.

En cas de nécessité de convention de servitude, ces dernières seront recherchées par la **METROPOLE**.

ARTICLE 6 – MAITRISE D’OUVRAGE ET MAITRISE D’ŒUVRE DES TRAVAUX :

Enedis est maître d’ouvrage et maître d’œuvre pour la réalisation de l’ensemble des travaux de déplacement et renouvellement des réseaux HTA et BT. **Enedis** dispose d’un savoir-faire et de la connaissance exclusive de ses installations et réseaux.

Si **Enedis** délègue la maîtrise d’œuvre, **Enedis** est responsable du choix du maître d’œuvre, et est également responsable des entreprises chargées des études, des travaux, et de la cartographie intervenant dans le cadre des déviations de réseaux dont **Enedis** a la maîtrise d’ouvrage.

A ce titre, **Enedis** effectuera notamment les opérations suivantes :

- Réalisation des plans, des dossiers administratifs ;
- Réalisation des travaux prévus;
- Surveillance et contrôle technique des travaux.

ARTICLE 7 – COORDINATION :

4.1 Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

Conformément à la loi n° 93 - 1418 du 31 décembre 1993 et à ses différents décrets d’application, les Parties sont tenues de désigner un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour l’opération dont elle est maître d’ouvrage.

En effet, cette opération est soumise aux dispositions légales et réglementaires relatives aux obligations de désignation et de rémunération d’un coordonnateur général en matière de sécurité et de protection de la santé (articles L.4531-4 et suivants et R.4532-1 et suivants du code du travail).

Si cela s’avère nécessaire, le coordonnateur de chaque Partie sera nommé dès la phase de conception et sa mission portera sur la phase de conception ainsi que sur la phase de réalisation. Il sera placé sous la responsabilité de la Partie par laquelle il a été nommé.

4.2 Coordination des travaux des maîtres d’ouvrage

La **METROPOLE** assure la maîtrise d’ouvrage des travaux de création de la requalification du centre ville à Marseille.

Par ailleurs, le maître d’œuvre de la **METROPOLE** coordonnera les interventions des concessionnaires en charge des dévoiements de réseaux. Dans le cadre de cette mission, il assurera la coordination des interventions de façon à ce que le phasage et les plannings des dévoiements soient compatibles avec les travaux de requalification du centre ville. Pour ce faire, il sera en charge de l’organisation de réunions de coordination entre la **METROPOLE** et les concessionnaires, et il élaborera et tiendra à jour le planning d’intervention des entreprises titulaires des marchés des déviations de réseaux.

Les Parties s’engagent donc à participer aux réunions de coordination précitées.

Enedis sera avisé des opérations de chantier qui se dérouleront à proximité des ouvrages le concernant, ainsi que de leurs conditions d’exécution. Ce dispositif n’exonère en rien les différents maîtres d’ouvrage et les entreprises du respect des obligations réglementaires en matière de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, notamment des décrets n° 2010-1600 du 20 décembre 2010 relatif au Guichet Unique et n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif aux procédures de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d’intention de commencement des travaux (DICT), obligations codifiées dans le Code de

l'Environnement. De même, les différents maîtres d'ouvrage sont responsables des Investigations Complémentaires (IC) sur les réseaux dans l'emprise de leurs travaux. La prise en charge financière de ces IC se fera conformément à l'article 11 de l'arrêté du 15 février 2012.

La **METROPOLE** et **Enedis** prendront toutes les mesures de nature à réduire les délais d'intervention, optimiser l'occupation du sous-sol et minimiser les coûts des travaux.

ARTICLE 8 – REVISION DE LA CONVENTION :

La présente convention n'est valable que sous réserve des conditions suivantes :

- Le projet ne sera pas modifié.
- Toutes les autorisations administratives et particulières seront obtenues.

L'acceptation de la présente convention doit intervenir au maximum **trois mois à partir de la date de proposition.**

Si les conditions exposées ci-dessus ne sont pas remplies, la présente convention sera nulle et non avenue et **Enedis** se réserve le droit de la remplacer par une nouvelle.

ARTICLE 9 – MISE EN SERVICE :

La mise en service des ouvrages est subordonnée :

- A réception de la présente convention et de ses annexes datées et signées
- A la réception définitive des ouvrages par **Enedis**

Les procédures de mise en exploitation des ouvrages font référence au code général des manœuvres des réseaux électriques de janvier 2001.

Les ouvrages réalisés en maîtrise d'œuvre déléguée sont concernés par ces dispositions.

Pour information, le groupe ingénierie Enedis concerné par ce projet est :

Enedis
ATR
6 Allées Turcat Méry 13008 MARSEILLE

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINANCIERES :

Les principes de répartition financière sont rappelés en annexe 3.

Le montant des travaux de dévoiement à la charge de la METROPOLE s'élève pour le secteur Beauvau à 119 254,31 € HT soit 143 105,17 € TTC selon le devis en annexe 4.

Fait en trois exemplaires originaux,

A Marseille, le

Enedis - Chef de Pole
MOAD BT Provence – Alpes du Sud

M. Christophe LEBOSSÉ

Pour la Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence et par délégation,

Jean MONTAGNAC

Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

ANNEXE 1

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE LISTE DES SECTEURS

Secteur 1 - Ilôt Thiers

Secteur 2 - Place aux Huiles

Secteur 3 - Cours E d'Orves/rue de la Paix (entre Cours E.d'Orves et rue Sainte)/ rue Fortia (entre Cours E.d'Orves et rue Sainte)

Secteur 4 - Cours J. Ballard/Rue Breteuil (entre Cours J. Ballard et rue Sainte)

Secteur 5 - Rue Sainte (entre rue Breteuil et rampe Saint-Maurice) /Rue Fort Notre Dame

Secteur 6 - Place et rue Lulli/Rue Sainte (entre rue Breteuil et rue Paradis), rue Grignan, rue Paradis (entre Cours Pierre Puget et rue Saint-Suffren) et place Estrangin

Secteur 7 - Parvis de l'Opéra : place Reyer/rue Corneille/rue Molière/rue Saint-Saens (entre Cours Ballard et rue Paradis)/rue Glandevès/rue Davso (entre rue Breteuil et rue Paradis)

Secteur 8 - Place de Gaulle /Rue Beauvau/rue B .de Suffren/rue Pythéas/ rue de la Tour

Secteur 9 - Rue Pavillon (entre rue Paradis et rue Saint Ferréol)/rue Vacon (entre rue Paradis et rue Saint Ferréol)/Rue Haxo/Rue Dumarsais/rue du Jeune Anarchasis/rue Davso (entre rue Paradis et rue de Rome)/rue Venture

Secteur 10 - Rue Saint Ferréol/rue de Rome/Rue Pavillon (entre rue de Rome et rue Saint Ferréol)/Rue de Lisle/rue de la Glace/rue Vacon (entre rue Saint Ferréol et rue de Rome)/rue Pisançon/Cours Saint-Louis/rue des Récolettes (entre Canebière et rue d'Aubagne)

Secteur 11 - Quais du Vieux-Port- quai de Rive Neuve (entre quai de la Fraternité et rue Fort Notre Dame)/quai de la Fraternité/quai du Port (entre quai de la Fraternité et rue Coutellerie)

Secteur 12 - La Canebière

Secteur 13 - Abords de la place G. Péri : place Gabriel Péri/Rue Reine Elisabeth (entre rue des Augustins et Canebière)/Rue du Beausset/rue des Augustins

Secteur 14 -Abords de la gare routière : rue Bir Hakeim/rue des Fabres/rue Saint-Ferréol prolongée/ rue Albert 1er

Secteur 15 - Secteur Noailles : place des Halles Delacroix/rue Vacon (entre rue de Rome et rue d'Aubagne)/rue Méolan/rue Rouvière/rue de l'Académie/rue du Musée/rue Pollack/rue Longue des Capucins (entre rue d'Aubagne et Canebière)/rue des Feuillants/rue et place du Marché des Capucins/rue Papère/rue de la Palud (entre rue Rouvière et rue de Rome)

Secteur 16 -PM- Cours Belsunce/Square Belsunce Tours Labourdette/ rue Colbert (entre rue Barbusse et Cours Belsunce) rue Magenta/place Mireur

Secteur 17 -Rue Barbusse/Rue Fiocca/rue du Docteur Avérinos/rue Reine Elisabeth/Rue Neuve Saint-Martin/ rue Fontaine d'Arménie

Secteur 18 - Rue Caisserie/Grand Rue/rue Saint-Laurent et parvis Saint Laurent /rue Méry/ Avenue Saint-Jean/rue de la Loge/place Victor Gélou et abords

Secteur 19 - Rue de la République (entre Vieux Port et Place Sadi Carnot)/rue des Prêcheurs/ Place des Prêcheurs/rue Saint-Cannat/Rue Colonel Petre

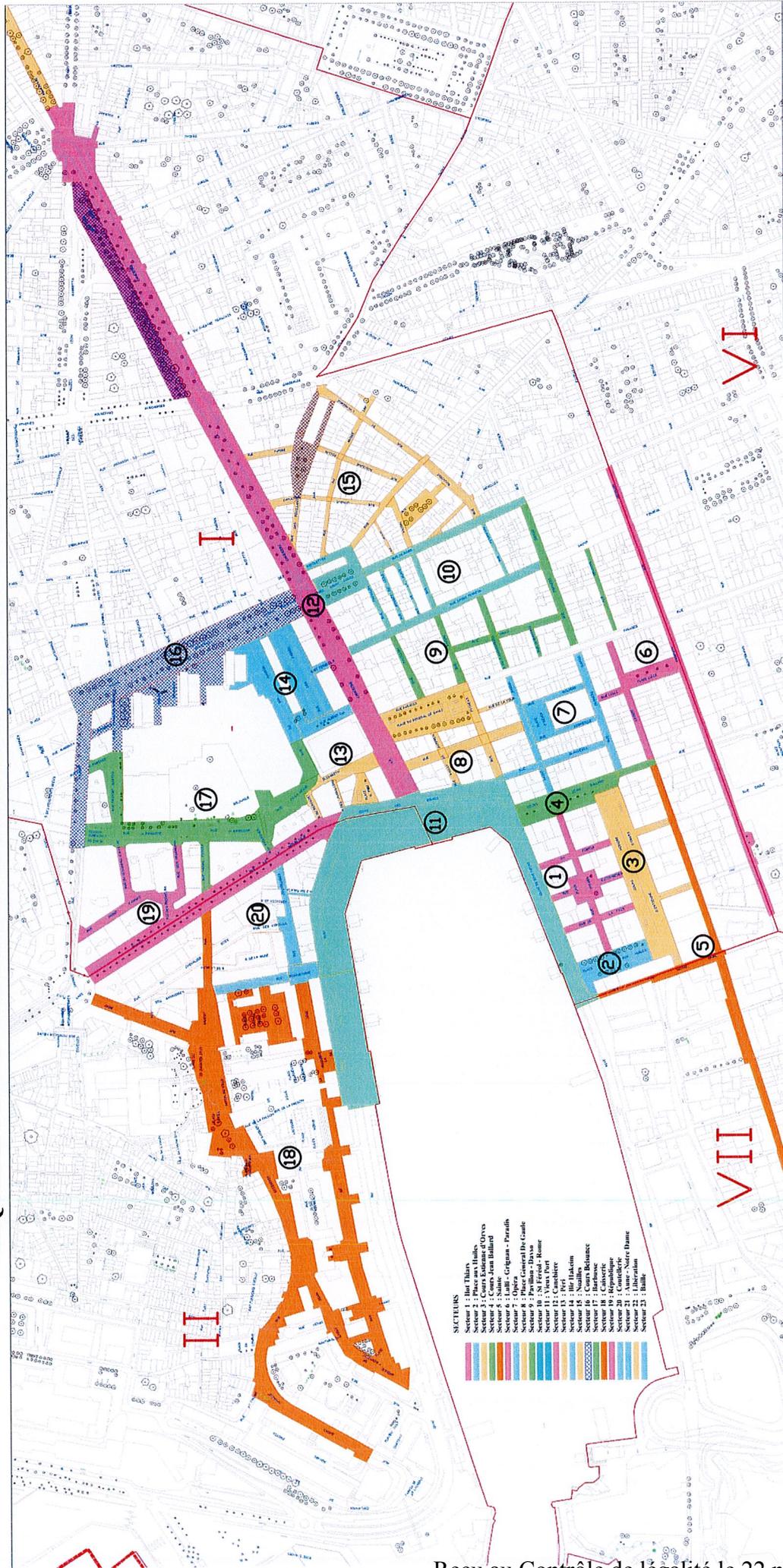
Secteur 20 -Rue Coutellerie/ rue Juge du Palais/rue Bonneterie/rue Chevalier Roze/rue de la Mure/rue des Consuls

Secteur 21 : Boulevard Aune et Boulevard Notre Dame

Secteur 22 : Boulevard de la Libération

Secteur 23 : Boulevard Baille

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE VILLE DE MARSEILLE



ANNEXE 2

PROJET TECHNIQUE

Marseille 1er ¹³²⁰¹

DC25/025755 – DO HTA CENTRE VILLE - SECTEUR 7 8 12

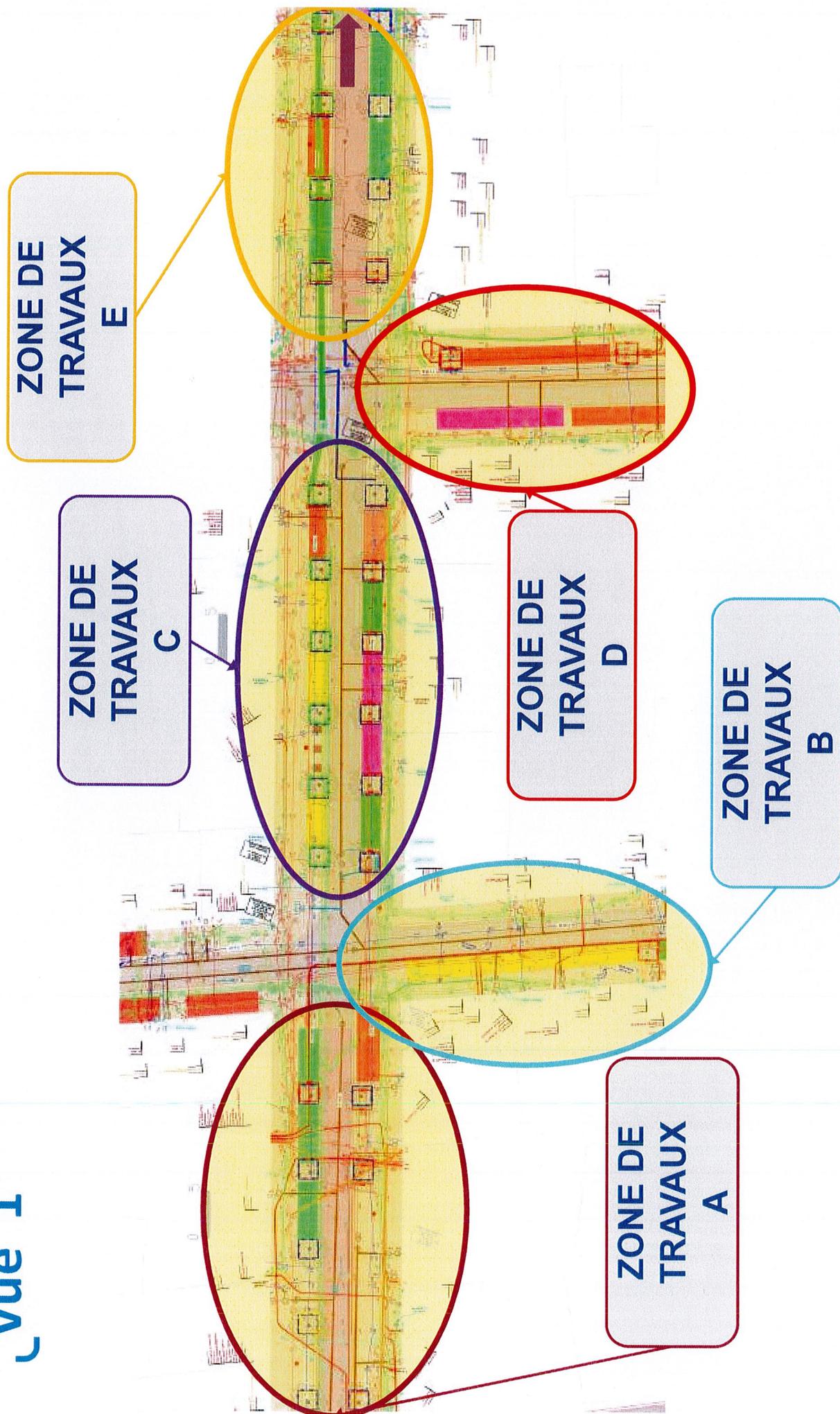
- Libre
- Interne
- Restreinte
- Confidentielle

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Adresse des travaux: **Rue beauveau/Place de l'Opéra/Canebière**
- Longitude: **5.3752950812586** Latitude: **43.294621933358**
- Nature du Projet: **Dévoisement de canalisations HTA et BT**

PLAN DE LOCALISATION

Vue 1



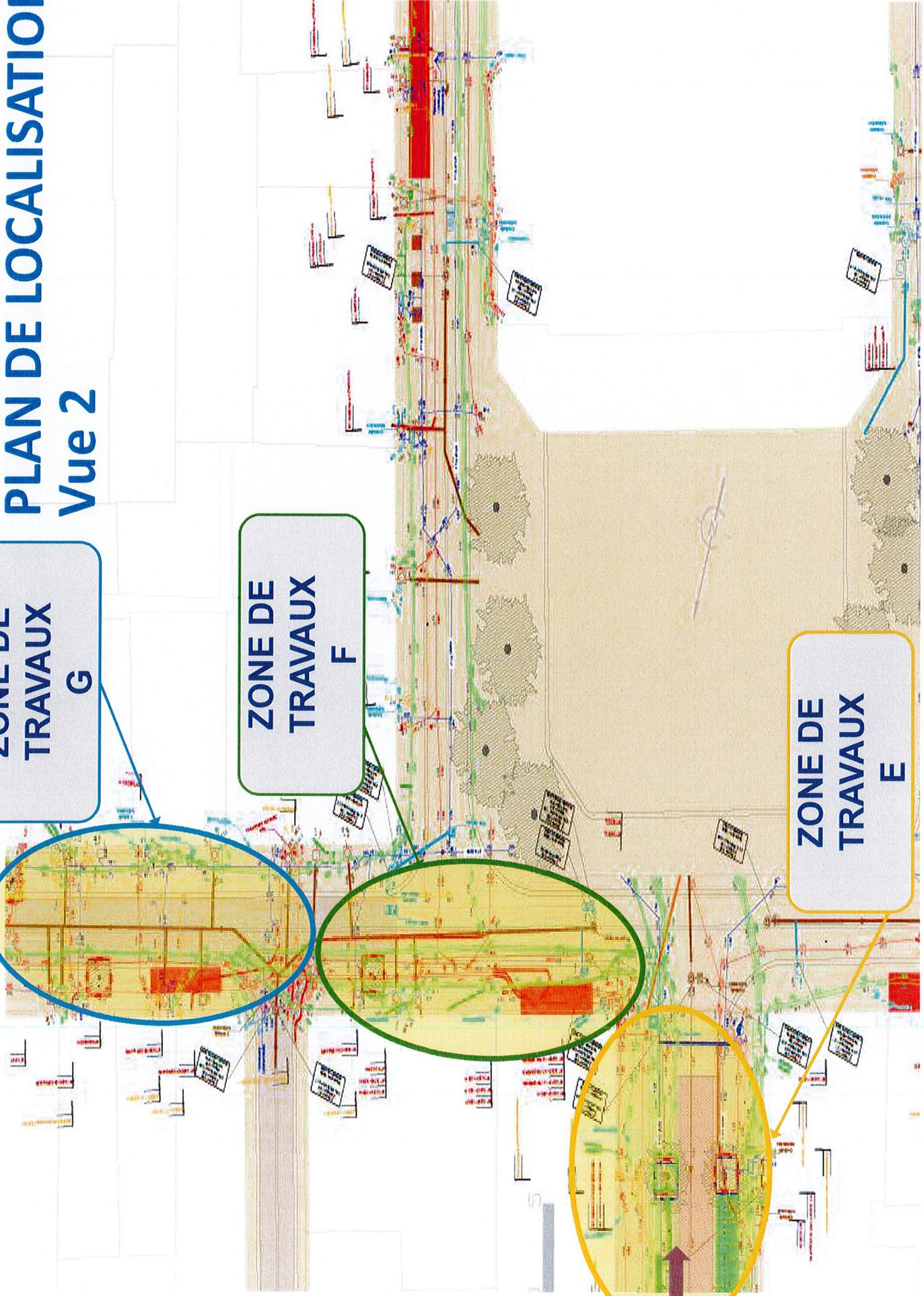
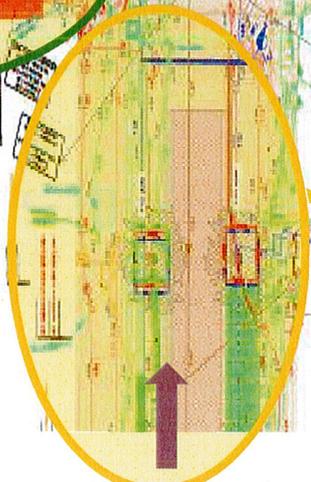
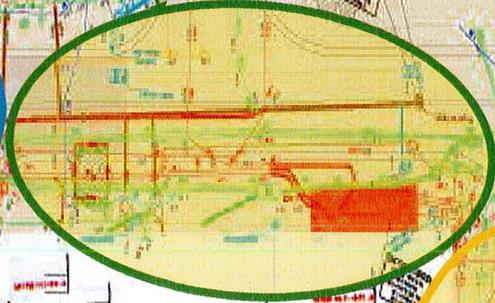
PLAN DE LOCALISATION

Vue 2

ZONE DE TRAVAUX G

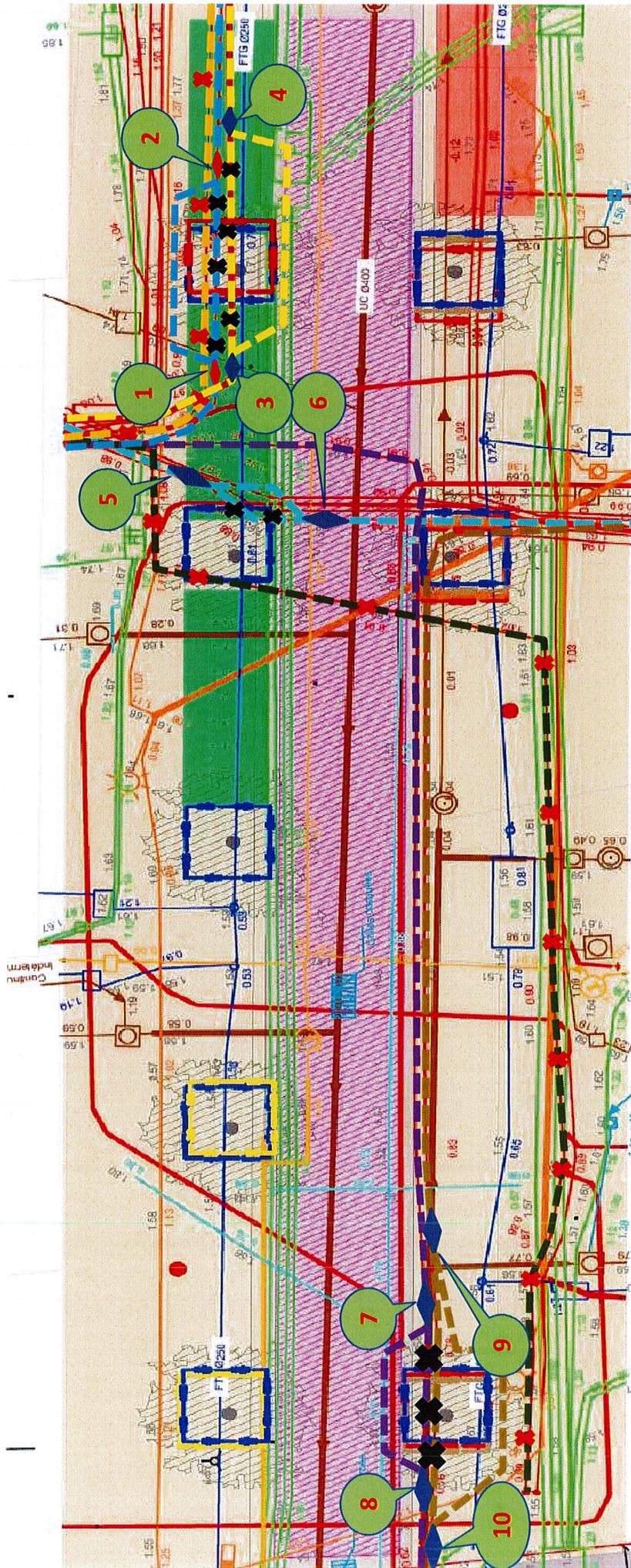
ZONE DE TRAVAUX F

ZONE DE TRAVAUX E



PROJET TRAVAUX Enedis

Vue 1A Après Travaux



- ◆ BJ BT
- ◆ BJ HTA
- ✕ DC25/025755
- ✕ DC25/025825
- Dipôle BT 0286
- Dipôle BT 0430
- Dipôle BT 0440
- Dipôle BT 0216
- Départ BT 1150
- Départ HTA KERGUE
- Départ BT 9277

Vue 1A Après Travaux

LEGENDES

1	BJ HTA
Travaux : - Réalisation d'une BJ HTA sur le départ HTA KERQUEL	

1 à 2	Pose Câble HTA
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 8ml	

2	BJ HTA
Travaux : - Réalisation d'une BJ HTA sur le départ HTA KERQUEL	

1 à 2	Aband Câble HTA
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 5ml	

3	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 9277	

3 à 4	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 8ml	

4	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 9277	

3 à 4	Aband Câble BT
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 5ml	

5	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0286	

5 à 6	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 8ml	

6	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0286	

5 à 6	Aband Câble BT
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 5ml	

7	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0430	

7 à 8	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 8ml	

8	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0430	

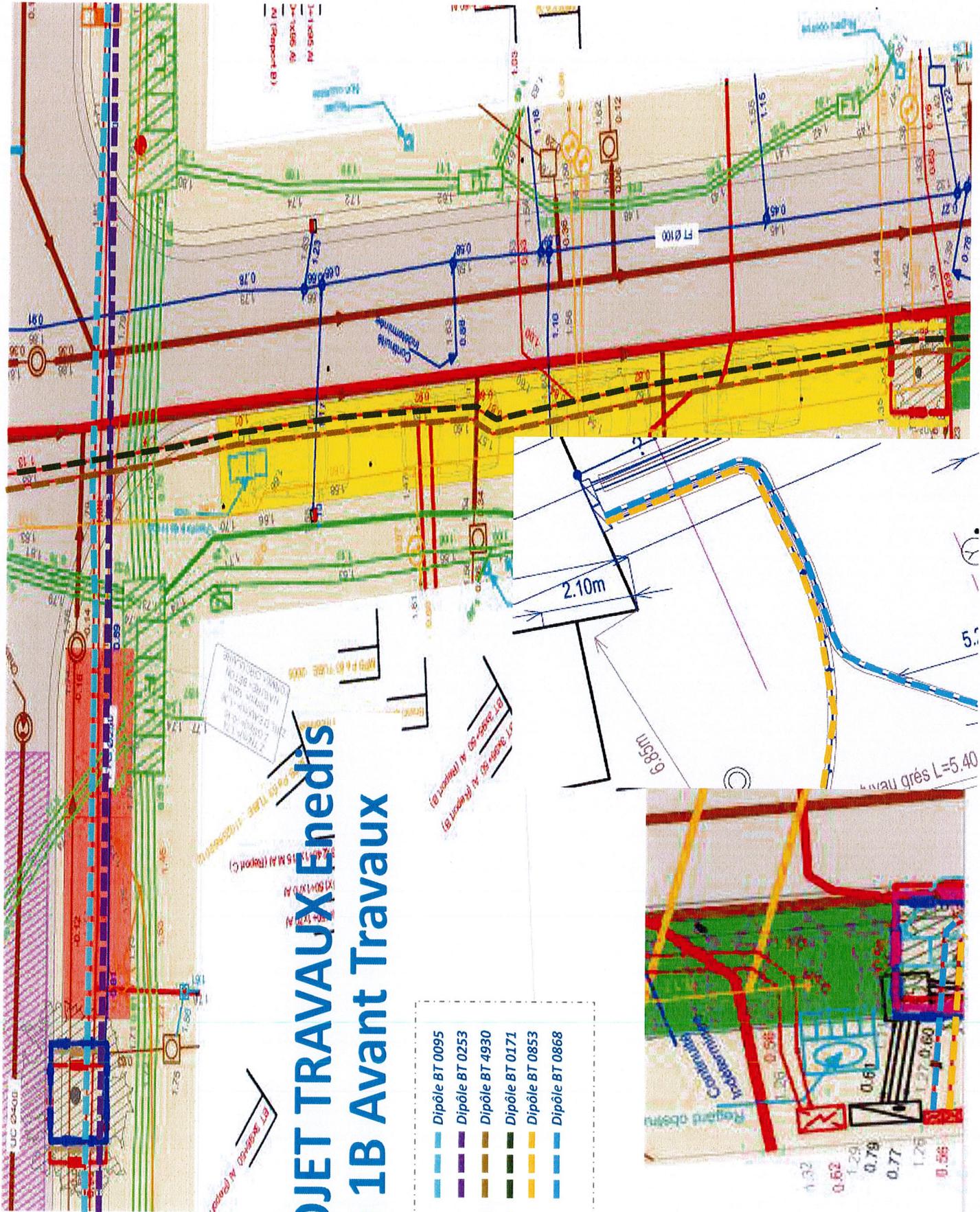
7 à 8	Aband Câble BT
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 5ml	

9	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0440	

9 à 10	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 8ml	

10	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0440	

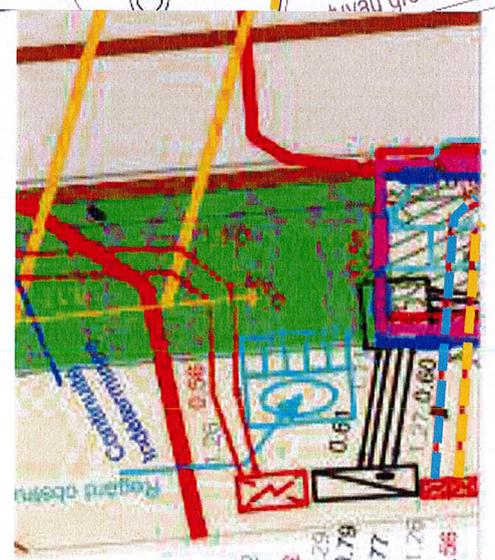
9 à 10	Aband Câble BT
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 5ml	

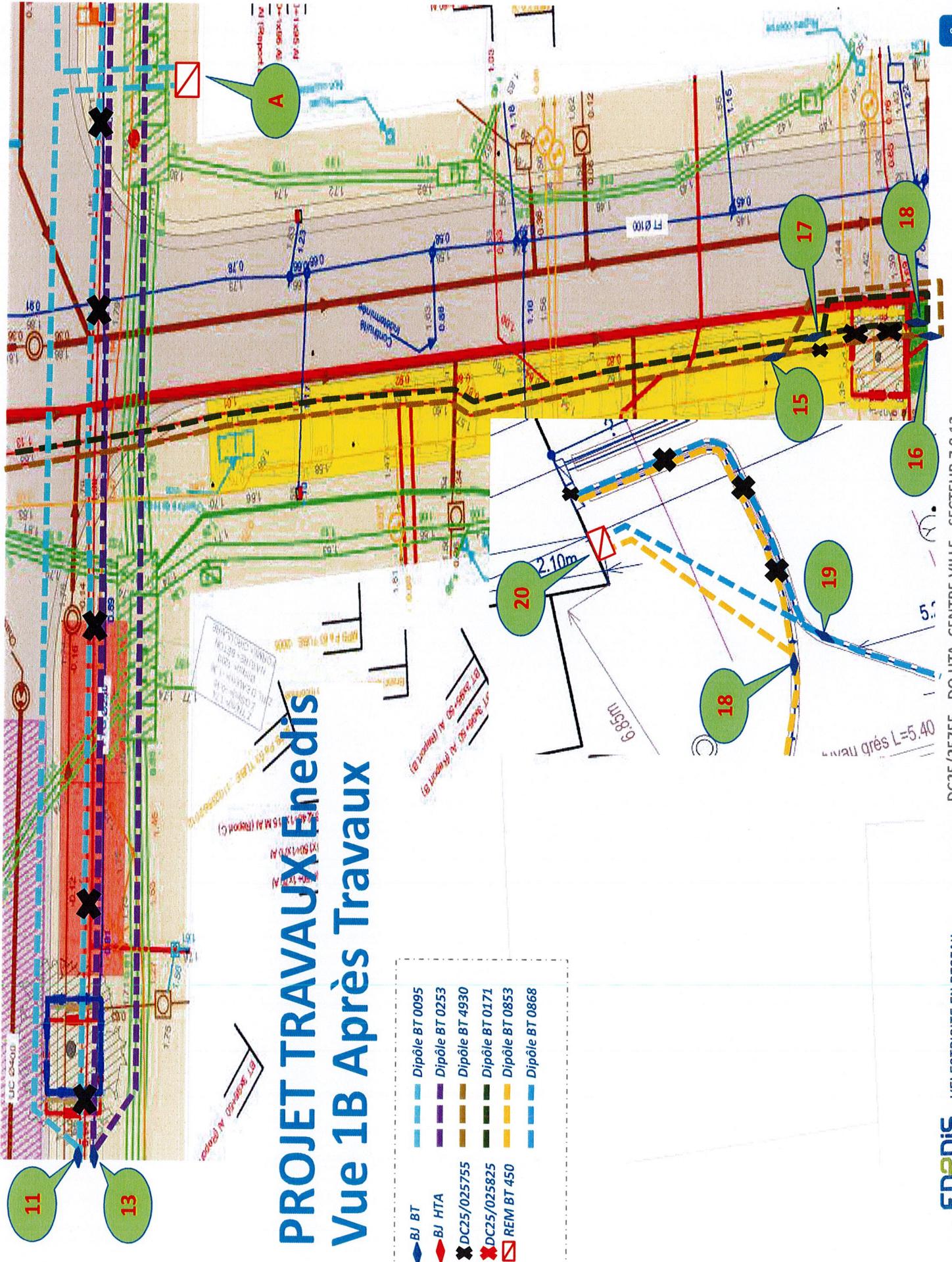


PROJET TRAVAUX Enedis

Vue 1B Avant Travaux

- ◆ BJ BT
- ◆ BJ HTA
- ✕ DC25/025755
- ✕ DC25/025825
- Dipôle BT 0095
- Dipôle BT 0253
- Dipôle BT 4930
- Dipôle BT 0171
- Dipôle BT 0853
- Dipôle BT 0868





PROJET TRAVAUX ENEDIS

Vue 1B Après Travaux

- ◆ B.I. BT
- ◆ B.I. HTA
- ◆ DC25/025755
- ◆ DC25/025825
- ◆ REM BT 450
- ◆ Dipôle BT 0095
- ◆ Dipôle BT 0253
- ◆ Dipôle BT 4930
- ◆ Dipôle BT 0171
- ◆ Dipôle BT 0853
- ◆ Dipôle BT 0868

Vue 1B Après Travaux

LEGENDES

11 BJ BT	Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0095	13 BJ BT	Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle BT 0253	15 BJ BT	Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle BT 4930	17 BJ BT	Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle BT 0171
11 à A Pose Câble	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 30ml	13 à B Pose Câble	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 55ml	15 à 16 Pose Câble	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 8ml	17 à 18 Pose Câble	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 8ml
A REMBT 450	Travaux : -Pose et raccordement -Reprise branchement	B REMBT 450	Travaux : -Pose et raccordement -Reprise Brcht	15 à 16 Aband Câble BT	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 5ml	17 à 18 Aband Câble BT	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 5ml
11 à 12 Aband Câble BT	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 59ml	13 à 14 Aband Câble BT	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 59ml				

Vue 1B Après Travaux

LEGENDES

18	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0853	

18 à 20	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Géo : 7ml	

20	REMBT 450
Travaux : - Pose et raccordement avec le départ BT 0853	

18 à 20	Aband Câble BT
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Géo : 7ml	

19	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0868	

19 à 20	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Géo : 7ml	

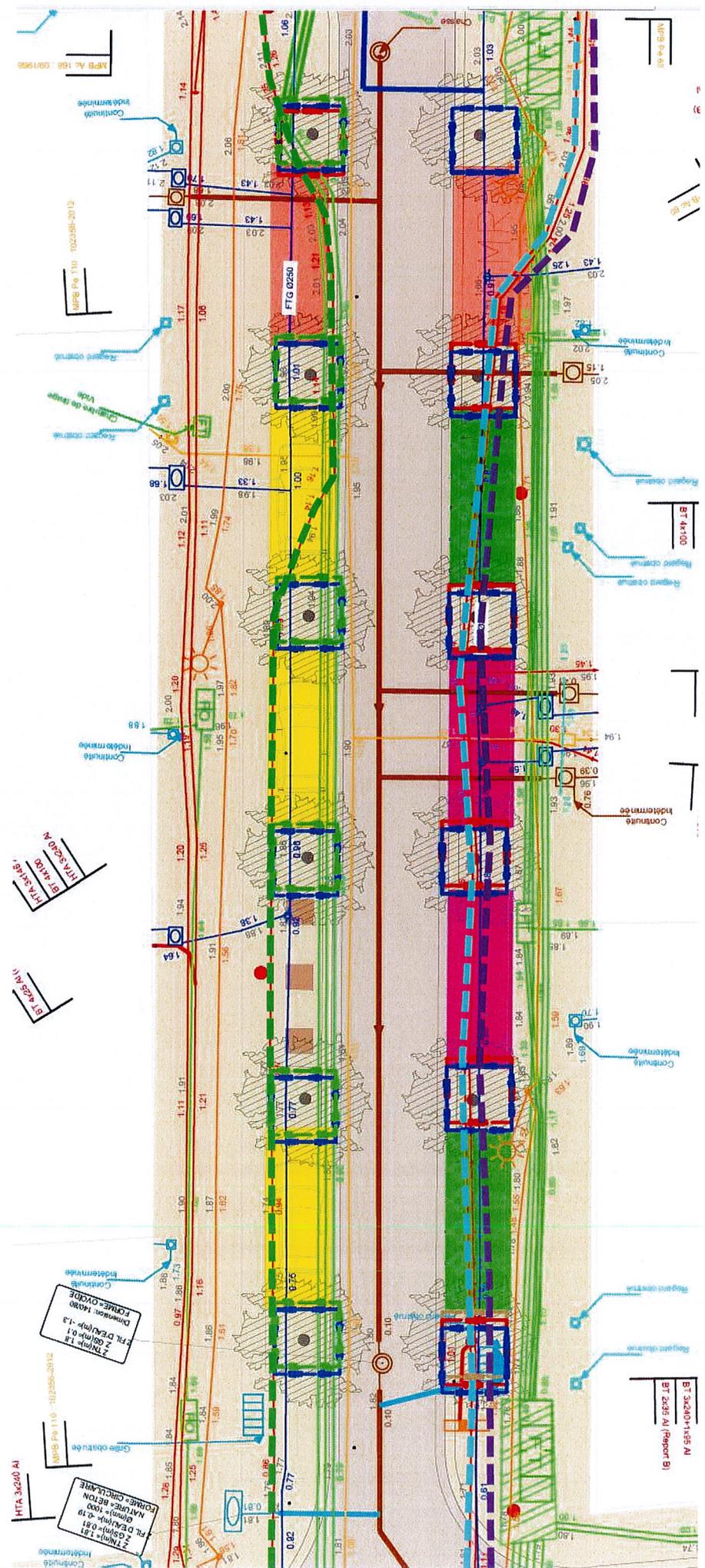
20	REMBT 450
Travaux : - Pose et raccordement avec le départ BT 0868	

19 à 20	Aband Câble BT
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Géo : 7ml	

PROJET TRAVAUX Enedis

Vue 1C Avant Travaux

-  BJ BT
-  BJ HTA
-  DC25/025755
-  DC25/025825
-  REM BT 450
-  Dipôle BT 0095
-  Dipôle BT 0253
-  Dipôle BT 4901



Vue 1C Après Travaux LEGENDES

21	BJ HTA
Travaux : - Réalisation d'une BJ HTA sur le départ HTA KERGUÉL	

21 à 22	Pose Câble HTA
Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 50ml	

22	BJ HTA
Travaux : - Réalisation d'une BJ HTA sur le départ HTA KERGUÉL	

21 à 22	Aband Câble HTA
Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 45ml	

A	REMBT 450
Travaux : - Pose et raccordement - Reprise branchement	

A à C	Pose Câble
Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 30ml	

C	REMBT 450
Travaux : - Pose et raccordement - Reprise branchement	

C à 12	Pose Câble
Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 20ml	

12	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 0095	

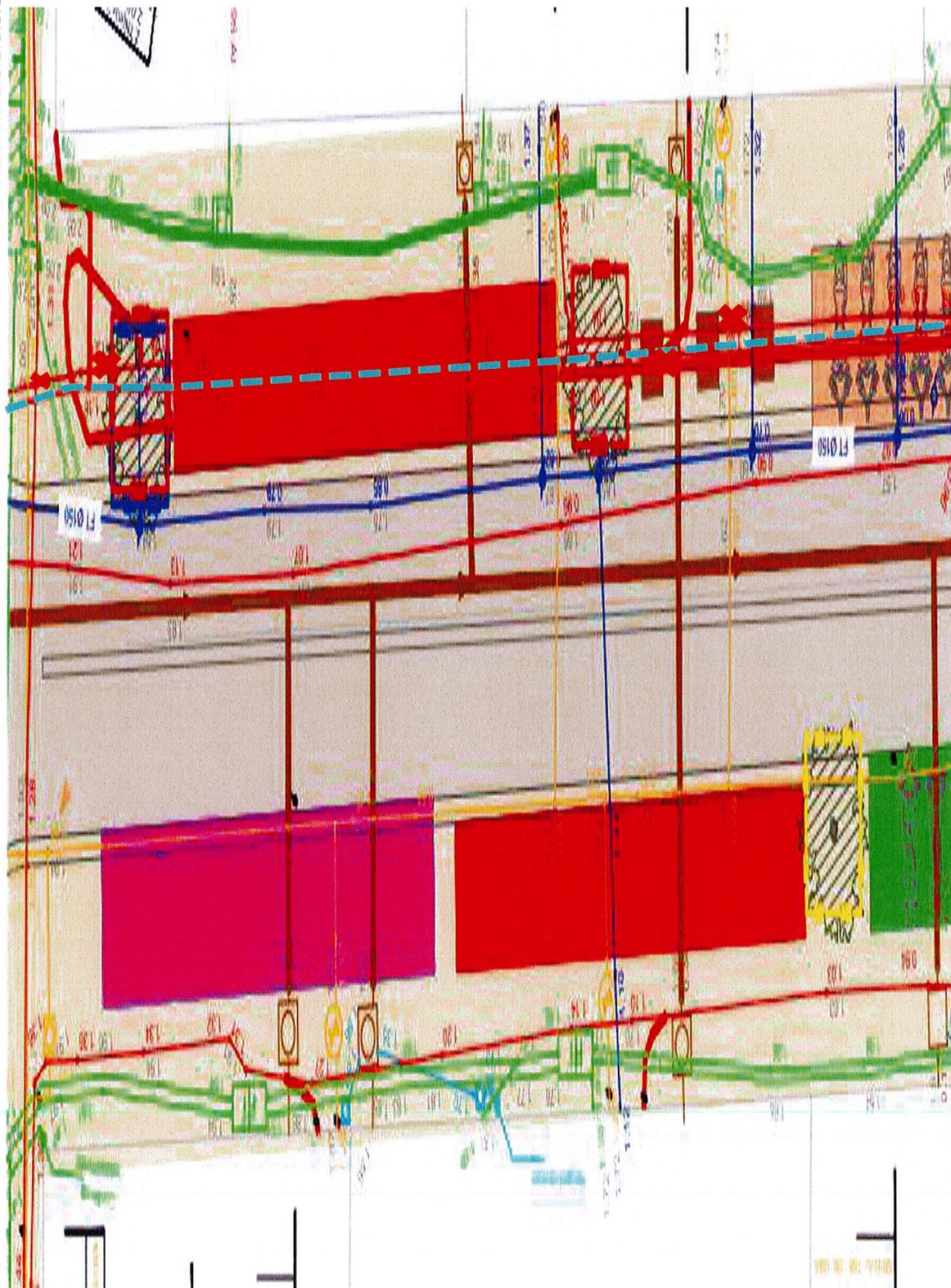
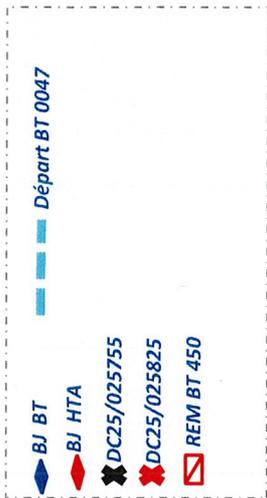
B	REMBT 450
Travaux : - Pose et raccordement - Reprise branchement	

B à 14	Pose Câble
Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 30ml	

14	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle BT 0253	

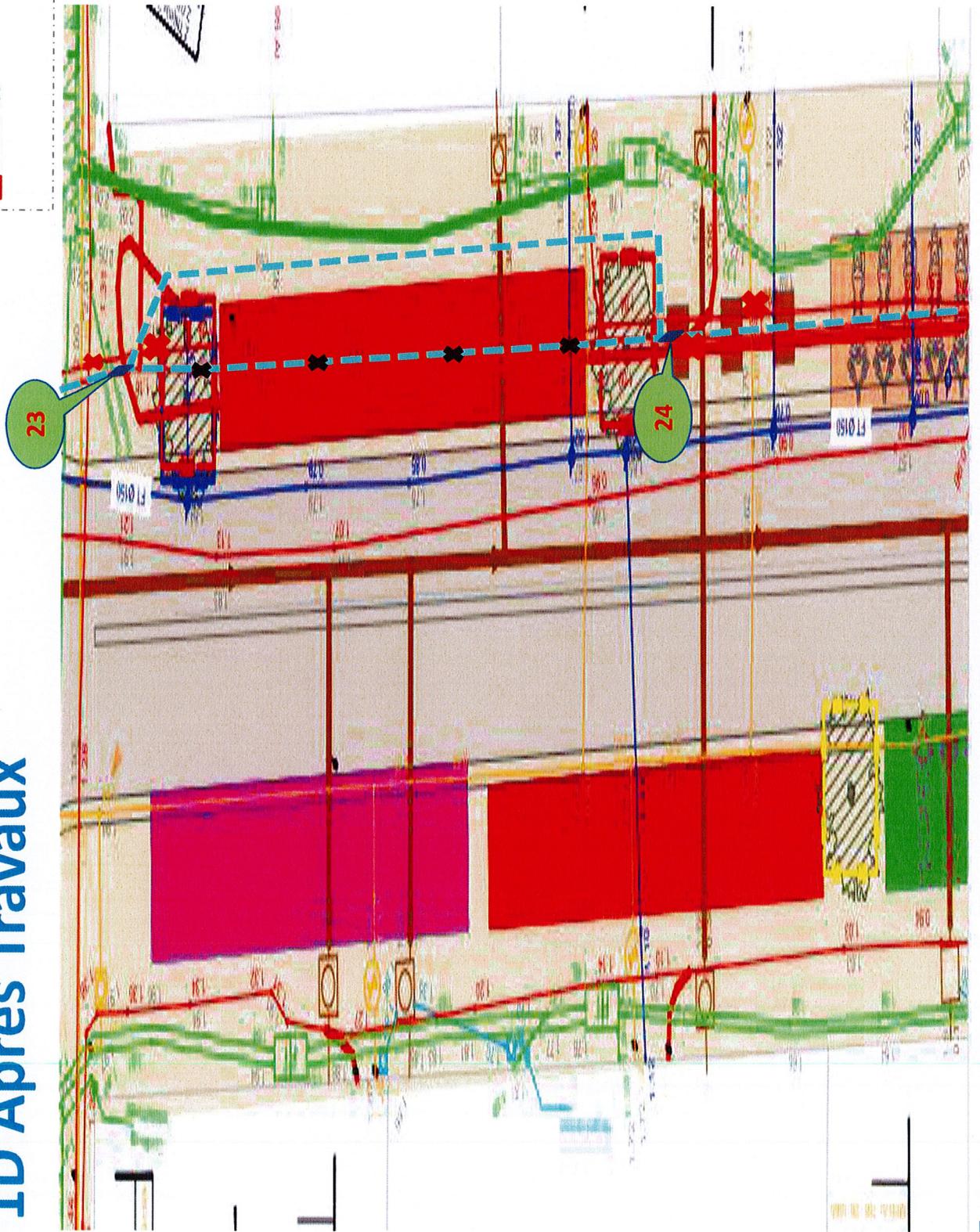
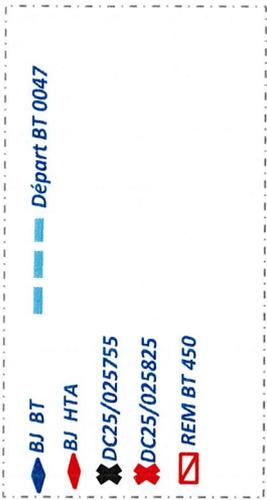
PROJET TRAVAUX Enedis

Vue 1D Avant Travaux



PROJET TRAVAUX Enedis

Vue 1D Après Travaux



Vue 1D Après Travaux

LEGENDES

23	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle 0047	

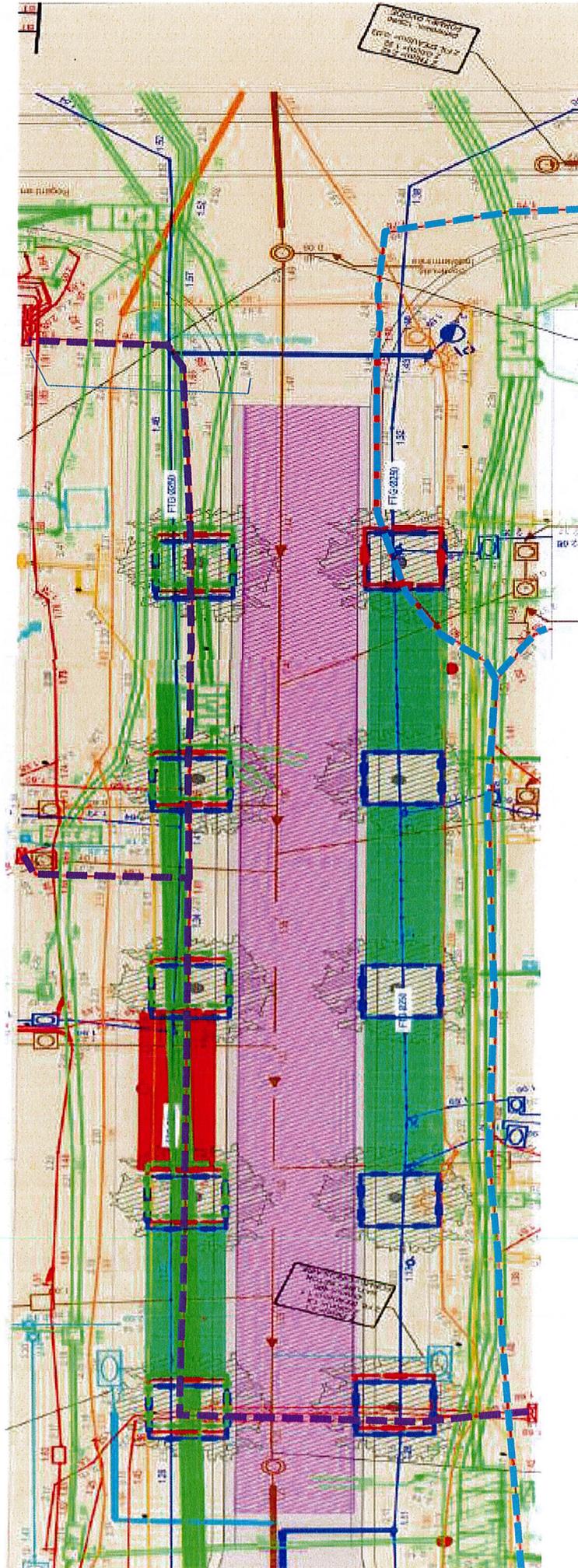
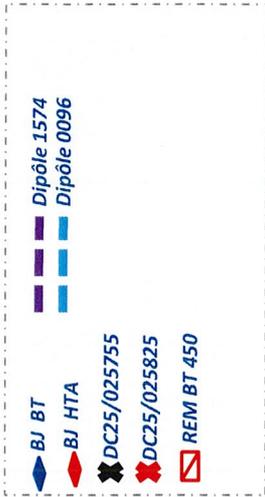
23 à 24	Pose Câble
Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 25ml	

24	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle 0047	

23 à 24	Aband Câble BT
Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 20ml	

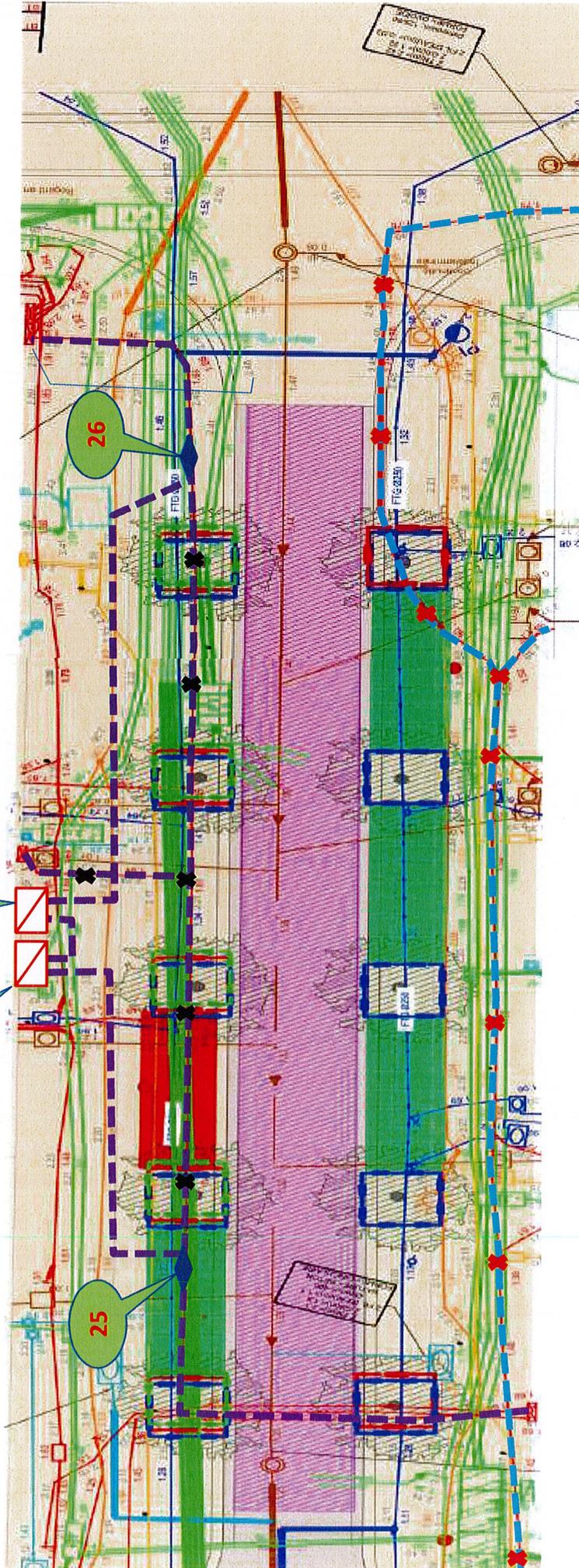
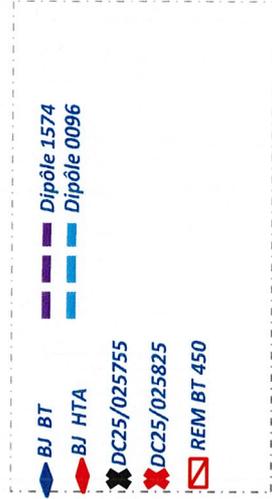
PROJET TRAVAUX Enedis

Vue 1E Avant Travaux



PROJET TRAVAUX Enedis

Vue 1E Après Travaux



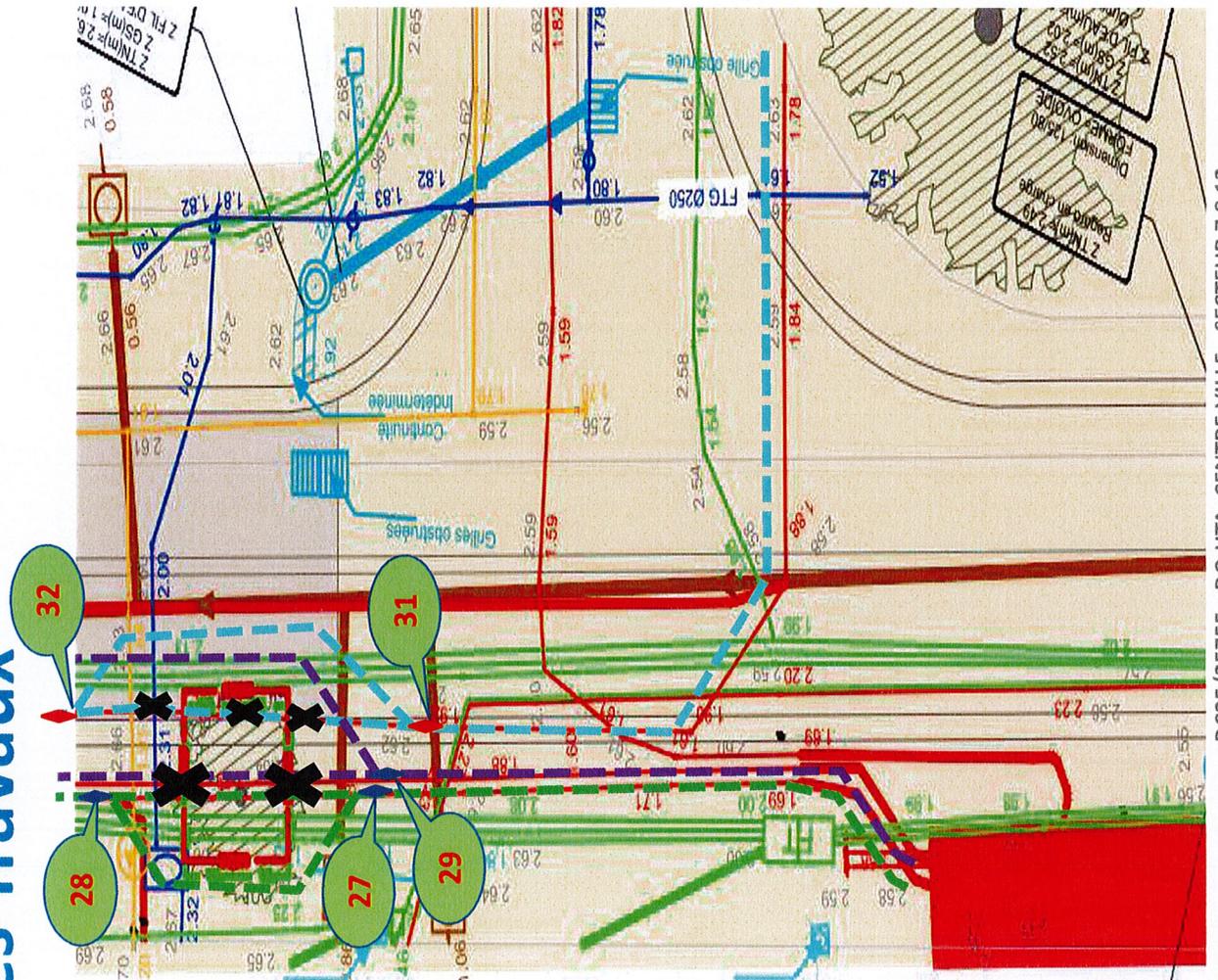
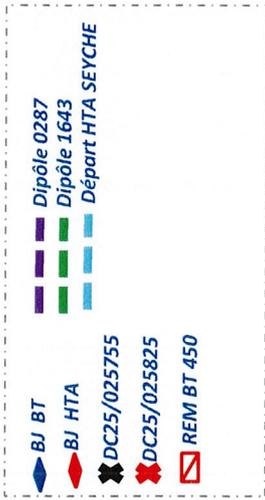
Vue 1E Après Travaux

LEGENDES

25	BJ BT	Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle 1574
25 à D	Pose Câble	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Géo : 15ml
D	REMBT 450	Travaux : -Pose et raccordement -Reprise branchement
D à E	Pose Câble	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Géo : 5ml
E	REMBT 450	Travaux : -Pose et raccordement -Reprise branchement
E à 26	Pose Câble	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Géo : 18ml
26	BJ BT	Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ BT 1574
25 à 26	Aband Câble BT	Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Géo : 28ml

PROJET TRAVAUX Enedis

Vue 2F Après Travaux



Vue 2F Après Travaux LEGENDES

27	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle 1643	

27 à 28	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 8ml	

28	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle 1643	

27 à 28	Aband Câble BT
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 4ml	

29	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle 0287	

29 à F	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 18ml	

F	REMBT 450
Travaux : -Pose et raccordement -Reprise branchement	

F à G	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 15ml	

G	REMBT 450
Travaux : -Pose et raccordement -Reprise branchement	

G à H	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 15ml	

H	REMBT 450
Travaux : -Pose et raccordement -Reprise branchement	

H à 30	Pose Câble
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 18ml	

30	BJ BT
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle 0287	

29 à 30	Aband Câble BT
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 30ml	

31	BJ HTA
Travaux : - Réalisation d'une BJ HTA sur le départ SEYCHE	

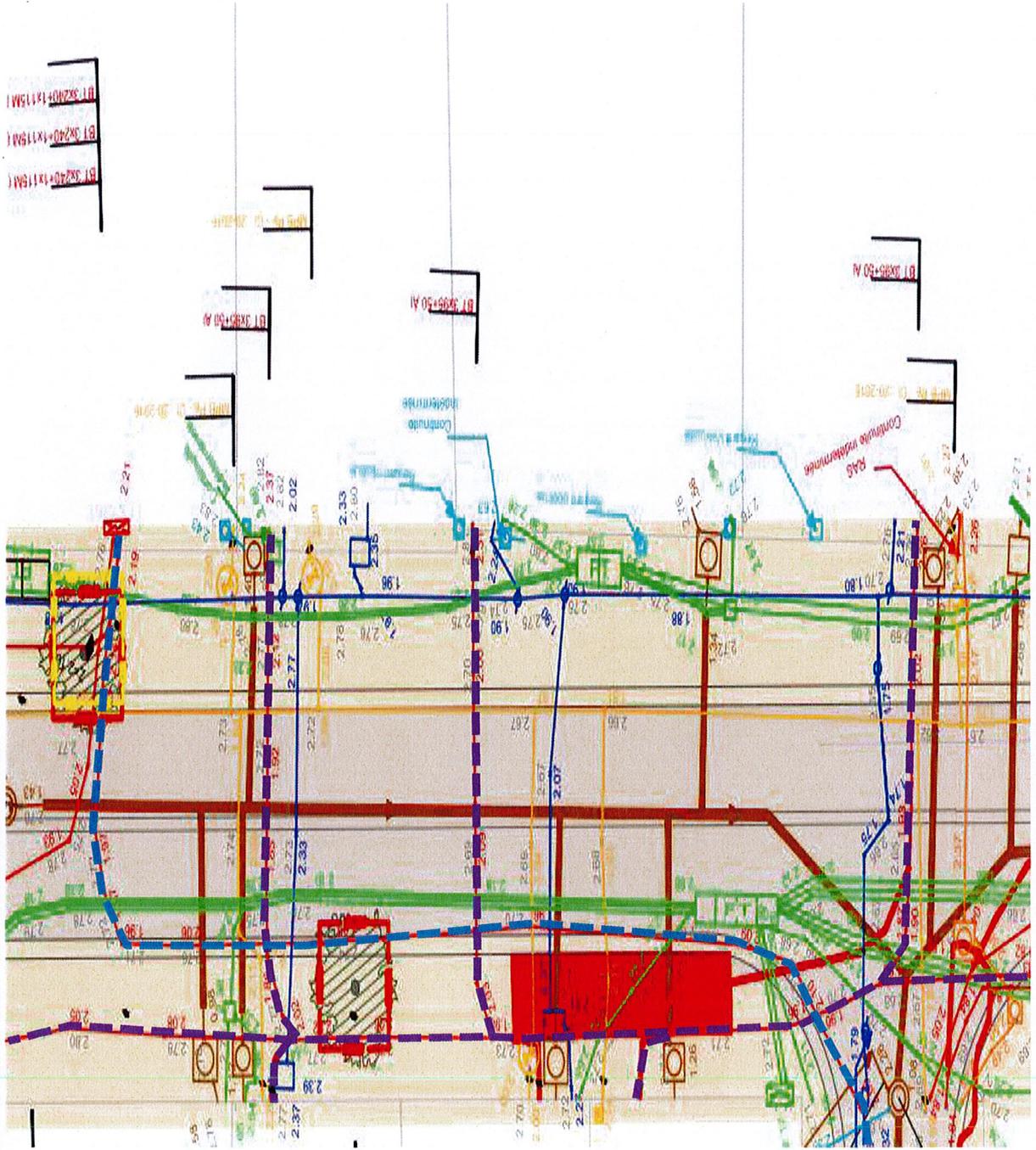
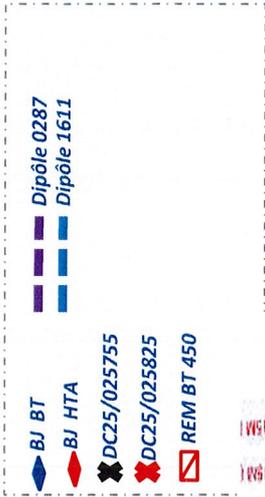
31 à 32	Pose Câble HTA
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 8ml	

32	BJ HTA
Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ SEYCHE	

31 à 32	Aband Câble HTA
Travaux : -Section câble : 3x240 mm ² Alu -Long. Gé. : 4ml	

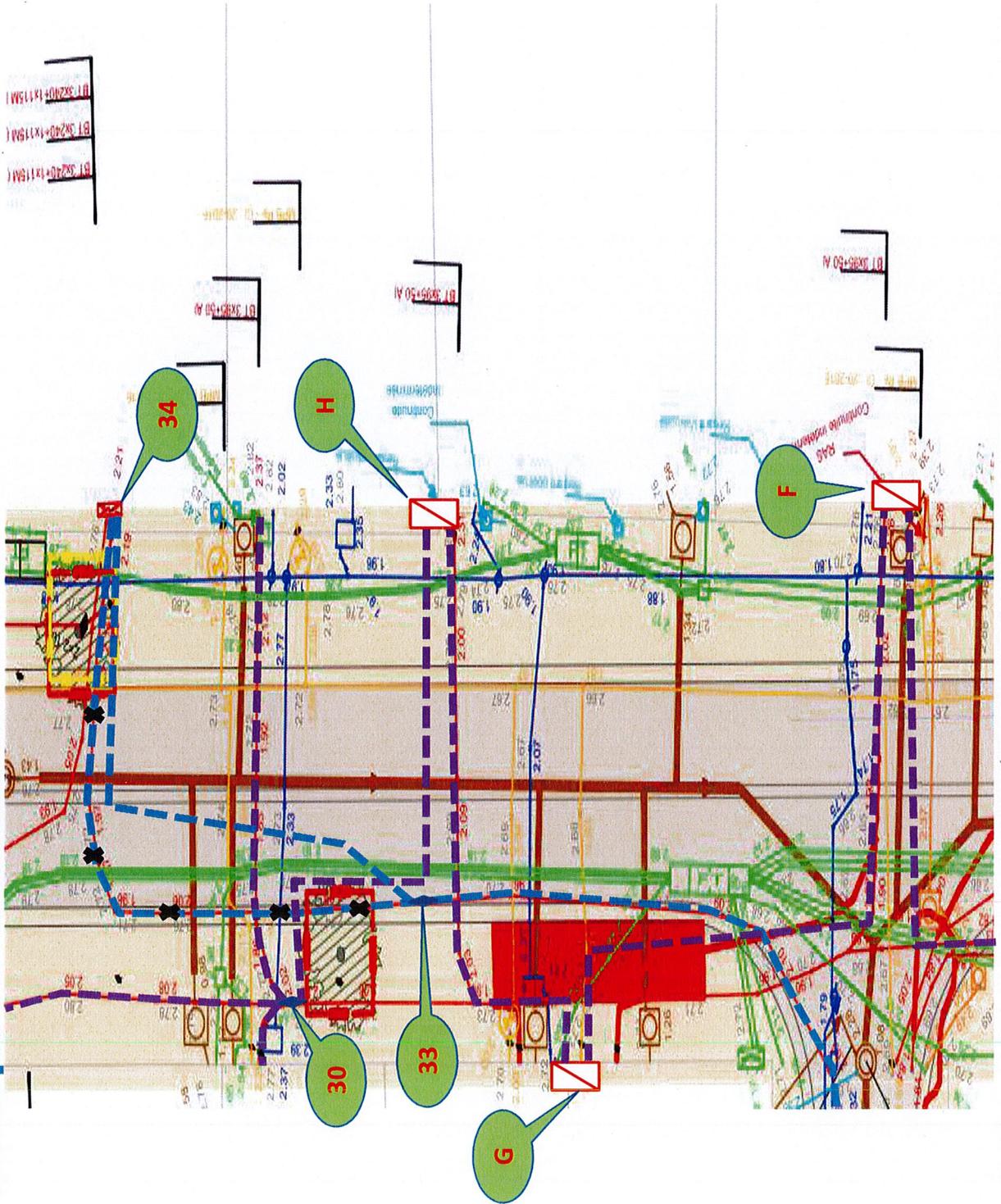
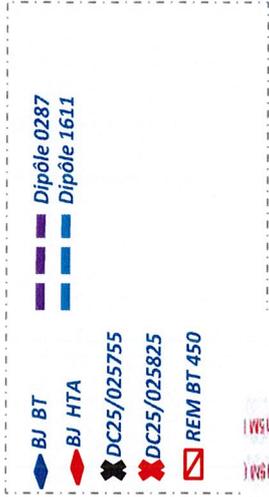
PROJET TRAVAUX Enedis

Vue 2G Avant Travaux



PROJET TRAVAUX Enedis

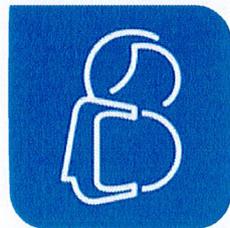
Vue 2G Après Travaux



Vue 2G Après Travaux

LEGENDES

29	BJ BT	Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle 0287	G à H	Pose Câble Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 15ml	31	BJ HTA Travaux : - Réalisation d'une BJ HTA sur le départ SEYCHE
29 à F	Pose Câble	Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 18ml	H	REMBT 450 Travaux : - Pose et raccordement - Reprise branchement	31 à 32	Pose Câble HTA Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 8ml
F	REMBT 450	Travaux : - Pose et raccordement - Reprise branchement	H à 30	Pose Câble Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 18ml	32	BJ HTA Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le départ SEYCHE
F à G	Pose Câble	Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 15ml	30	BJ BT Travaux : - Réalisation d'une BJ BT sur le dipôle 0287	31 à 32	Aband Câble HTA Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 4ml
G	REMBT 450	Travaux : - Pose et raccordement - Reprise branchement	29 à 30	Aband Câble BT Travaux : - Section câble : 3x240 mm ² Alu - Long. Géo : 30ml		



IBANEZ Romain

Chargé de conception

Enedis – DR PADS

445, Rue André Ampère – CS 40426

13591 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

T : +33 (0)4 42 14 18 00

romain-externe.ibanez@enedis.fr

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



[enedis.official](https://www.facebook.com/enedis.official)



[@enedis](https://twitter.com/enedis)



[enedis.official](https://www.youtube.com/enedis.official)

Enedis - Tour Enedis, 34 place des Corolles - 92079 Paris La Défense - enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442

ANNEXE 3

REPARTITION FINANCIERE

1 CANALISATIONS	Enedis	METROPOLE
DO HTA & BTA pour plantation d'arbres		100%
DO HTA & BTA pour implantations containers		100%
Renouvellement HTA & BTA (CPI)	100%	
Enfouissement des réseaux pour esthétique		100%
Si à la demande de la Métropole, Enedis doit re déplacer des réseaux pour raisons diverses, les études et les déplacements seront à la charge de la Métropole.		100%

ANNEXE 4

Le 12 juillet 2018

DETAIL DES PRESTATIONS DU DEVIS ELECTRICITE N° DC25/025755/001001

(A rappeler dans toute correspondance : Devis établi gratuitement)

Votre correspondant :
Chargé d'étude : IBANEZ Romain ☎

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
Les Docks 10.7 /Alain CHASTEL
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02 France

Objet : Devis Client
DO HTA - CENTRE VILLE - SECTEUR 7 8 12
Rue beauveau/Place de l'Opéra/Canebière à MARSEILLE 1ER ARRONDISSEMENT

Détails des prestations	Qtés	Prix U. HT	TVA	HT
Accessoires BT toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
*Fourniture pose et raccordement d un ensemble REMBT G3 450	9	592.06 €	20%	5 328.54 €
Réalisation d une jonction souterraine réseaux BT sans terrassement	25	405.63 €	20%	10 140.75 €
*Raccordement câble BT sur émergence existante	1	140.32 €	20%	140.32 €
Accessoires HTA toutes Zones (jonctions, dérivations ...) (séries 1000 et 1500)				
Réalisation jonction souterraine HTA sans terrassement	6	766.35 €	20%	4 598.10 €
Accès Réseau				
Consignation réseau HTA Antenne ou Coupure d artère	2	448.00 €	20%	896.00 €
Consignation réseau BT (ou consignation de transfo HTA/BT)	4	268.80 €	20%	1 075.20 €
Canalisation BT toutes zones (série 1500)				
Fourniture Câble BT souterrain 240 mm ² Alu	344	17.19 €	20%	5 913.36 €
Canalisation HTA toutes zones (série 1500)				
Fourniture et pose Câble HTA souterrain 240 mm ² Alu	66	27.00 €	20%	1 782.00 €
Etude et constitution de dossier (avec séries 1500 et 5500)				
Plus value au forfait étude (tranche de 50 ml de tranchée supplémentaire)	3	144.85 €	20%	434.55 €
Etude et constitution de dossier reseau souterrain moins de 100 m	1	926.72 €	20%	926.72 €
Mises en Chantier (avec séries 1500 et 5500)				
Mise en chantier réseau souterrain	1	860.39 €	20%	860.39 €
Terrassements et pose en agglomeration, série S1500				
Tranchée sous chaussée lourde environnement 2	248	163.83 €	20%	40 629.84 €
Fouille confection accessoire HTA tranchée sous chaussée lourde environnement 2	6	1 524.90 €	20%	9 149.40 €
Plus-value canalisation supp, tranchée sous chaussée lourde environnement 2	166	76.36 €	20%	12 675.76 €
Fouille confection accessoire BT tranchée sous chaussée lourde environnement 2	27	914.94 €	20%	24 703.38 €

Total HT

119 254.31 €